

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUT-VERNET

N° 37/2026

Séance du 30 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures, trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

## NOMBRE DE MEMBRES

### En exercice : 15

- Présents : 15
- Absents : 0
- Excusés :

### Nombre de suffrages

#### Exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### Date de convocation

24/03/2026

### Date d'affichage

31/03/2026

## **OBJET**

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Considérant :

- l'adhésion de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale) ;
- l'article 6 des statuts du CNAS ;
- la délibération n° 30/2026 du 30/03/2026

**Désignation d'un délégué  
auprès du CNAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme délégué titulaire au CNAS :

➤ Madame Sylvie RICHARD

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Fait à Broût-Vernet.

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....